



44^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur les droits aux libertés de réunion pacifique et d'association

Genève, le 9 juillet 2020

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse remercie le Rapporteur spécial pour la présentation de son rapport et lui réitère son plein soutien. Elle salue l'initiative de faire le bilan des dix dernières années du mandat et de projeter le regard vers l'avenir. Par son travail d'interprétation et de clarification des normes, d'étude des tendances et de mise en évidence des liens avec des thématiques comme l'Agenda 2030, le mandat a contribué à réaffirmer l'universalité des droits aux libertés de réunion pacifique et d'association et à renforcer leur application.

Aux côtés du Costa-Rica et de nombreux autres Etats, la Suisse poursuit son travail pour une meilleure protection des droits de l'homme dans le contexte des manifestations pacifiques. **Elle remercie le Rapporteur spécial pour son travail dans ce domaine, ainsi que les Etats et la société civile pour leur engagement constructif dans le processus en cours de négociation de la résolution à ce sujet.**

Monsieur le Rapporteur spécial,

La Suisse est préoccupée par les situations, où la participation à une manifestation est interprétée comme un acte terroriste et par l'adoption de mesures d'urgence qui criminalisent l'exercice des droits aux libertés de réunion pacifique et d'association.

Comment s'assurer que l'exercice légitime de ces droits, dans le cadre de manifestations notamment, ne soit en aucune manière considéré comme un acte terroriste ou criminel ?

Je vous remercie.